



À Mesdames et Messieurs  
Les membres du Conseil général  
2400 Le Locle

Le Locle, le 11 mai 2022

Mesdames, Messieurs,

Nous vous prions de bien vouloir assister à la 12<sup>e</sup> séance du Conseil général de la présente législature fixée au

**Mercredi 25 mai 2022, à 19h45**  
**à la salle du Conseil général, Hôtel de Ville**

L'ordre du jour de cette séance a été arrêté comme suit :

a) Point non traité lors de la séance du 31 mars 2022 :

10. QUESTION

22-1001 De M. François Schaffner et consorts (PLR) : Comment la Ville du Locle gère la pose de clôtures et signalisations provisoires des chantiers ?

Nous aimerions connaître le processus de demande et de pose d'éléments de clôture et de signalisation routière lors des chantiers de construction et de fouilles en ville du Locle?

- A quel dicastère en revient la charge?
- Quelles sont les exigences de la commune en matière de sécurité des chantiers?
- Quelles sont les exigences de la commune en matière de signalisation routière?
- Quelles sont les exigences de la commune en matière de nettoyage du domaine public lors de salissures dues au chantier ?
- Quelle est la fréquence des contrôles des exigences de la commune?

b) Nouveaux points :

1. NOMINATIONS

1.1 d'un membre de la commission financière, en remplacement de Mme Corinne Schaffner, démissionnaire (PLR) ;

1.2 d'un membre suppléant de la commission financière, en remplacement de M. Gaëtan Dubois, démissionnaire (PLR).

4. RAPPORTS DU CONSEIL COMMUNAL

22-4103 concernant la réglementation sur l'assainissement des eaux.

22-4104 concernant l'abrogation de l'arrêté du Conseil général des Brenets du 28 avril 1993 concernant les fouilles touchant le domaine communal.

Nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le président du Conseil général,  
P. Surdez